

## COMMISSION DE CONCILIATION

2018-2022  
Spéciale

<b>Présidence</b>	<b>Burri André</b>
<b>Vice-présidence</b>	<b>Rexhepi Visar</b>
Assesneur propriétaire	Brandon Marie-Hélène
Assesneur propriétaire suppléant	Bruni Donatella
Assesneur locataire	Miserez Gabriel
Assesneur locataire suppléant	Nussbaumer Michel
Secrétaire	Flückiger Corinne
Secrétaire-suppléante	Tamasi Antonia

Selon la législation en vigueur (art. 7 al. 2 de l'ordonnance concernant les Commissions de conciliation en matière de bail et la consignation du loyer; RSJU 182.351), la Commission de conciliation suit le calendrier des commissions cantonales et non des commissions communales

26 avril 2018